



REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027

NOM de l'enfant :

PRENOM de l'enfant :

Inscription

Seront inscrits au studio Vingtème Danse les élèves ayant remis les documents suivants :

- Le règlement intérieur rempli et signé par le représentant légal ou l'élève majeur.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois
- Le règlement de l'intégralité de l'abonnement annuel.

Droit à l'image

Vous autorisez la publication d'images sur lesquelles figurent votre enfant / vous-même, pour la promotion du studio Vingtème Danse, sur support papier, numérique ou internet:

oui non

Remboursement

Les abonnements sont annuels.

En cas d'arrêt volontaire de l'élève pendant l'année scolaire, les cours ne sont pas remboursés sauf si l'arrêt intervient du fait d'un accident, d'une maladie grave ou d'une mutation qui impose un déménagement.

En cas de pandémie empêchant la pratique des cours en présentiel, les cours seront assurés en visio ou sous forme de cours de rattrapage dès que possible. Un remboursement au prorata ne sera possible que si Vingtème Danse ne proposait aucune solution alternative.

Tenue

Les élèves doivent être en tenue confortable et adaptée à la pratique de la danse (legging, jogging, short de sport, ou collant sans pieds). Pas de chaussons nécessaires, l'idéal est d'être pieds nus.



Il est interdit de porter des bijoux, ni de montre pendant le cours.
Les cheveux longs doivent être attachés pour ne pas gêner la vision lors du cours et éviter tout geste parasite.

Déroulement du cours

Les personnes accompagnant l'enfant ou ne participant pas au cours ne peuvent pas rester assister au cours, ni attendre dans les vestiaires.

Les élèves mineurs ne sont sous la responsabilité du studio Vingtième Danse que pendant le cours. Avant que le cours ne commence et une fois le cours terminé, les élèves mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Il appartient aux parents ou aux accompagnant-es des élèves mineur-es de s'assurer que le·la professeur-e est présent-e et disponible pour surveiller l'enfant avant de laisser l'enfant seul. Merci de ne pas laisser votre enfant dans la salle 10mn avant le cours !

Lieu

Il est interdit de marcher en chaussures dans le studio, chaque personne devra enlever ses chaussures à l'entrée.

Il est interdit de laisser sa trottinette dans le studio ! Les accompagnants devront repartir avec la trottinette de l'enfant s'ils sont venus avec.

Il est interdit de manger ou de fumer dans le studio.

Le studio est interdit aux chiens et autres animaux de compagnie.

Spectacle de fin d'année

Le studio Vingtième Danse organisera un spectacle en fin d'année scolaire (mai ou juin) dans un grand théâtre parisien loué pour l'occasion.

Les enfants sont invités à participer à ce spectacle et préparent ensemble une chorégraphie pour l'occasion.

Les places seront **payantes** pour les spectateur.trices (parents, ami.es, famille)

Le prix du costume est inclus dans l'abonnement, il n'y aura donc pas de frais supplémentaire pour le costume.

Merci d'avertir rapidement la professeure si vous ne souhaitez pas que votre enfant y participe.

Calendrier

Les cours débuteront le **lundi 14 septembre 2026** et finiront le **dimanche 27 juin 2026**.

Il n'y aura pas cours les jours fériés, ni pendant les vacances scolaires.



Atelier Chorégraphique avec Aurélie

L'Atelier Chorégraphique demande un réel investissement, de la part des élèves mais aussi des parents.

Il y aura des répétitions en plus des deux heures hebdomadaires, certains vendredis ou dimanches.

Les concours ont souvent lieu les samedis ou dimanches, il faudra donc être disponibles aux dates indiquées.

L'assiduité aux cours réguliers est primordiale et aucune absence ne sera acceptée (sauf cas exceptionnel bien sûr)

Si possible, les élèves devront participer à d'autres cours techniques (au studio ou ailleurs) pour maintenir ou rattraper un niveau technique minimum.

Important : chaque parent est responsable de son enfant en ce qui concerne les trajets pour aller et revenir des concours. Les concours ont souvent lieu en banlieue et peuvent finir tard.

Le studio n'est en aucun cas responsable des élèves et de comment elles/ils s'y rendent et repartent. C'est aux parents de trouver des solutions pour amener et venir chercher leur enfant.

Fait à Paris, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :